

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 21 avril 2026 à 12h dans la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

374, rue de l'Assomption, Chicoutimi – DM-6064 (id-18877) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment principal avec une marge latérale droite minimale de 2,10 mètres au lieu de 4,00 mètres, sur un immeuble situé au 374, rue de l'Assomption, Chicoutimi.

203, rue Richmond, Chicoutimi – DM-6069 (id-18984) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge minimale latérale droite de 2,30 mètres au lieu de 4,00 mètres, sur un immeuble situé au 203, rue Richmond, Chicoutimi.

1821, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi – DM-6070 (id-19030) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale minimale de 3,60 mètres au lieu de 6,00 mètres et une entrée véhiculaire de 20,90 mètres au lieu de 13,00 mètres maximum, sur un immeuble situé au 1821, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Le demandeur devra aménager des bandes gazonnées le long des lignes latérales conformément au plan accompagnant le permis # 62290, daté du 27 mars 2017. Un plan des aménagements de terrain doit être approuvé par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, avant l'émission du permis.

41, rue Saint-Benoit, Chicoutimi – DM-6072 (id-19016) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal portant la marge latérale sur rue à 8,70 mètres au lieu de 15,0 mètres, des allées d'accès avec une largeur maximale de 26,0 mètres, l'absence d'un (1) arbre par 7,0 mètres linéaires ayant frontage avec une rue, l'absence d'une clôture opaque de 1,80 mètre de hauteur le long de la ligne latérale gauche et arrière du terrain et une (1) bande gazonnée d'une largeur de moins de 1,50 mètre entre l'aire de stationnement et la ligne de rue, sur un immeuble situé au 41, rue Saint-Benoit, Chicoutimi.

141 à 143, rue De Bienville, Chicoutimi – DM-6073 (id-19040) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) bâtiment accessoire en cour latérale avec un retrait minimal par rapport à la façade du bâtiment principal de 3,60 mètres au lieu de 5,00 mètres, sur un immeuble situé au 141 à 143, rue De Bienville, Chicoutimi.

8, chemin des Terres-Rompues, Canton-Tremblay – DM-6074 (id-19041) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'une piscine hors terre en cour avant, sur un immeuble situé au 8, chemin des Terres-Rompues, Canton Tremblay, à la condition suivante :

- La piscine devra respecter la norme de marge latérale minimale de 1,50 mètre.

1353 à 1361, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi – DM-6075 (id-19039) demande une dérogation mineure visant à autoriser une (1) enseigne électronique dynamique et l'absence de bandes gazonnées, en partie, entre la ligne arrière et latérale droite, sur un immeuble situé au 1353 à 1361, boulevard Saint-Paul, Chicoutimi.

2231, rue Roussel, Chicoutimi – DM-6076 (id-19044) demande une dérogation mineure visant à autoriser agrandissement d'une pharmacie avec une marge latérale gauche minimale de 1,14 mètre au lieu de 3,5 mètres, avec une galerie à 0 mètre de ligne latérale sur rue au lieu de 1 mètre, une bande gazonnée de 1,20 mètre au lieu de 1,50 mètre le long de la rue Rhains, l'absence d'une (1) bande gazonnée le long du lot 2 462 589 du cadastre du Québec et des conteneurs à moins de 6,00 mètres du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 2231, rue Roussel, Chicoutimi.

4582, chemin de l'Église, Laterrière – DM-6077 (id-19046) demande une dérogation mineure visant à autoriser une superficie totale maximale de bâtiments accessoires de 214,2 mètres carrés au lieu de 139,8 mètres carrés, régulariser la hauteur du comble de la grange qui est supérieure à 1,80 mètre et la hauteur maximale dépassant 6,00 mètres ainsi que la hauteur du bâtiment principal, sur un immeuble situé au 4582, chemin de l'Église, Laterrière.

47 à 49, rue de Paris, Chicoutimi – DM-6081 (id-19045) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale sur rue à 2,60 mètres au lieu de 5,00 mètres et autoriser un garage détaché avec un recul de 2,50 mètres par rapport à la façade avant au lieu de 5,00 mètres, sur un immeuble situé au 47 à 49, rue de Paris, Chicoutimi.

141, rue Delisle, Chicoutimi – DM-6082 (id-18858) demande une dérogation mineure visant à un agrandissement du bâtiment principal portant la marge latérale à 1,61 mètre au lieu de 4,00 mètres, sur un immeuble situé au 141, rue Delisle, Chicoutimi.

1973, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM-6083 (id-19048) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale avec un terrain d'une largeur inférieure à la somme des marges latérales soit de 3,46 mètres, une (1) enseigne sur un terrain autre que celui où est situé l'usage, l'absence de bandes gazonnées le long des limites latérales et arrière du lot projeté 6 719 832 du cadastre du Québec et l'absence de bandes gazonnées le long de la limite latérale droite du lot projeté 6 719 833 du cadastre du Québec, sur un immeuble situé au 1973, boulevard Talbot, Chicoutimi.

360, rue Saint-Gérard, Chicoutimi – DM-6084 (id-19055) demande une dérogation mineure visant à autoriser la mise en place d'un (1) conteneur maritime en cour latérale sur rue au lieu d'une cour latérale ou arrière ainsi que l'aménagement et l'installation d'équipements de jeux en cour avant, sur un immeuble situé au 360, rue Saint-Gérard, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera

s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 26 mars 2026

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON